

Membres du comité d'étude sur le système de la santé et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau Brunswick

Le 29 novembre 2007

Comme membre du service de protection contre les incendies du Village de Neguac, nous avons été mis au courant de la révision de la CSSIAT et nous souhaitons que des changements soient apportés afin d'offrir une meilleure couverture aux membres des brigades d'incendie.

Les membres de notre service effectuent un travail bénévole des plus dangereux avec de nombreux risques. Le système actuel de la CSSIAT ne répond aucunement aux besoins de couverture des pompiers volontaires qui eux ont aussi un travail et des familles à nourrir. Nous croyons que nos membres devraient pouvoir obtenir de la CSSIAT une couverture adéquate dans les cas d'accident et que la législature devrait y apporter les changements pour justement permettre ce genre de couverture.

Nous éprouvons déjà beaucoup de défi à recruter des volontaires pour toutes sortes de raisons, il nous est encore plus difficile de joindre de nouveaux membres sachant qu'en cas d'accident, les couvertures sont inadéquates pour assurer la sécurité financière de leur famille.

Nous souhaitons que votre comité d'étude prenne nos préoccupations très au sérieux et que des changements seront apportés à notre couverture.

Les membres de la brigade des services de protection contre les incendies du Village de Neguac.

Pierre Godin, chef pompier